

* Périmètre de la Rep filière des déchets d'emballages

"Boissons et liquides alimentaires" tout liquide destiné à la consommation (eaux, jus, boissons alcooliques et fermentées, sodas, soupes, etc...), y compris les liquides alimentaires servant à la préparation alimentaire (huile, vinaigre, crème fraîche liquide, sauces liquides, etc...). Sont exclus les boissons préparées et emballées sur le lieu de vente (à emporter) et les préparations liquides à usage médical.

Verre, plastique, aluminium, métal ferreux et brique alimentaire

Boissons

- Eaux
- Jus
- Boissons à base de thé/végétaux
- Boissons gazeuses
- Boissons pour nourrisson
- Boissons lactières
- Sirops
- Soupes
- Boissons alcoolisées et fermentées
- Boissons pour animaux

Liquides alimentaires

- Vinaigres
- Huiles
- Sauces
- Crèmes liquides

REP filière des déchets d'emballages Délibération n° 41-2021/APS du 24 juin 2021

"Emballages" : toute forme de contenants ou de supports, quelle que soit la nature des matériaux dont il est constitué, destinés à contenir un produit, en faciliter le transport ou la présentation à la vente".

"Conserves alimentaires" toutes préparations alimentaires à base de fruits, de légumes, de viandes, d'abats ou de poissons, de céréales présentées en conserve et appertisées, quel que soit le volume ou la quantité unitaire. Ne sont pas considérées comme conserves alimentaires les préparations à base de lait (yaourts, entremets, fromage, etc...) et les denrées surgelées.

Verre et métal ferreux

Conserves alimentaires

- Préparations alimentaires pour nourrisson
- Conserves de légumes/céréales
- Conserves de fruits
- Conserves de fruits de mer
- Conserves de viandes
- Conserves de plats préparés
- Conserves pour animaux